



L'INCISIF

Le magazine d'information de La Chambre de Médecine Dentaire

RECOURS EN ANNULATION DE LA LOI VANDENBROUCKE

p/04.

ÉLECTIONS DENTAIRES 2023

p/06.



**VOTEZ
CMD**



p/08

LA DENTISTERIE
SOUS LE PALMIER

p/12

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU CED

p/18

PROGRAMME
DES COURS À VENIR

Rejoindre la CMD, un choix malin.

La CMD vous écoute et vous représente

La CMD vous forme, vous informe et vous assiste

La CMD vous assure à des prix très avantageux

Tarif 2023

Cotisation ordinaire :	320 €	Diplômés 2018 :	190 €
Ménage de praticiens :	440 €	Diplômés 2019 :	100 €
4 enfants ou + à charge :	190 €	Diplômés 2020 :	100 €
De 60 à 64 ans inclus* :	110 €	Diplômés 2021 :	gratuit
Praticiens + de 65 ans :	120 €	Diplômés 2022 :	gratuit
Membre associés** :	65 €	Diplômés 2023 :	gratuit

* si arrêt complet d'activité avec preuve de clôture du N° BCE = Membre honoraire

** membre n'ayant pas ou plus de numéro INAMI

Compte bancaire : BE28 1096 6600 0120

Inscrivez-vous
directement sur
notre site :
[www.lacmd.be/
affiliation](http://www.lacmd.be/affiliation)

Dans ce numéro :

INFOS MEMBRES

p/04-05

Le point sur le recours
en annulation de la loi
Vandenbroucke.

p/06

Élections dentaires :
Votre défense, notre mission.

p/07

Élections dentaires :
Nos 8 combats pour l'avenir.



p/08-09

La dentisterie sous le palmier.



p/09

Attention : Changements
à partir du 01/09/2023.

p/10

Bon à savoir.

OPINIONS

p/11

La PLCI, un leurre ?

INTERNATIONAL

p/12-13

Assemblée Générale du
Council of European Dentists.

GESTION

p/15

Préparer votre retraite tout en
économisant fiscalement ?



CULTURE

p/16-17

Studiolo.
Maison Hannon.
Reflets. L'artisanat mérovingien
révélé.

p/17

Petites annonces.

FORMATIONS

p/18-19

Nos prochaines formations.
Gratuit ! Webinaires à la
demande !
Avantage CMD chez Dentozo
academy.



Sophie Turin
Présidente CMD

L'INCISIF

n° 209 - Septembre 2023

Trimestriel d'information de la
Chambre de Médecine Dentaire
a.s.b.l.

Imprimé à 5000 exemplaires
et distribué gratuitement
à l'ensemble des dentistes
francophones de Belgique.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Michèle Aerden,
Boulevard Tirou 25/021
B-6000 Charleroi.

RÉALISATION & PRODUCTION

www.pastabal.com
T. +32 2 789 20 01

SIÈGE SOCIAL

Avenue de la Renaissance 1
B-1000 Bruxelles

SIÈGE ADMINISTRATIF

Boulevard Tirou 25/021
B-6000 Charleroi
Tél. : +32 71 31 05 42

www.lacmd.be

NOS ACTIONS

- ▶ Nous défendons les intérêts des praticiens sans les dissocier de ceux des patients.
- ▶ Nous soutenons le positionnement médical de la profession.
- ▶ Nous veillons à ce que les dentistes puissent exercer dans de bonnes conditions.
- ▶ Nous aidons à améliorer la santé bucco-dentaire de la population.



Édito

Chères Consœurs, chers Confrères,

J'aime souvent le dire, tout est une question de temps.

Je ne vous parlerai pas du temps exécrable qui a pourri une bonne partie de l'été, mais plutôt du temps assimilé à un moment qui nous est donné pour agir ou pour nous détendre, pour réfléchir ou pour prendre des décisions. Ainsi, cet éditorial est conjugué à tous les temps.

Le temps que nous avons pris pour profiter d'un congé ou pour partir en vacances afin de faire le plein des ressources nécessaires à notre activité professionnelle.

Le temps d'une distraction d'une seconde qui a coûté la vie à un confrère de Tournai, à sa femme et à ses enfants lors d'un dramatique accident de la route. À cet égard, j'adresse mes sincères condoléances, ainsi que celles de CMD, à l'entourage et aux proches de la famille tragiquement disparue.

Le temps scrupuleusement respecté par la CMD pour introduire dans les délais un recours en annulation concernant la loi Vandembroucke.

Le temps qu'il me faudra pour digérer le fait que les autres associations dentaires, en retard pour déposer elles-mêmes une requête en annulation, aient préféré se greffer au recours de l'ABSYM alors que les médecins n'ont pas nécessairement les mêmes priorités que les dentistes.

Le temps qu'il a fallu pour avoir enfin de nouvelles élections dentaires.

Le temps que vous consacrerez à aller voter.

Le temps jamais compté par la CMD pour défendre efficacement les intérêts de la profession dentaire.

La CMD c'est... toujours, tout le temps! ■

Sophie Turin





Le point sur le recours en annulation de la loi Vandembroucke

La CMD est la seule organisation professionnelle dentaire à avoir introduit un recours en annulation de la loi Vandembroucke portant sur l'interdiction des suppléments d'honoraires.

Bref historique : sur proposition du Ministre fédéral de la Santé Frank Vandembroucke, la « Loi portant des dispositions diverses en matière de soins de santé » est adoptée par la Chambre des représentants le 29 novembre 2022 et est **publiée au Moniteur le 9 décembre 2022**.

Le chapitre 2 de cette loi sur l'« Interdiction des suppléments d'honoraires pour les soins de santé aux bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance » dit très clairement en son article 22 § 5. : « *Les dispensateurs de soins*

ne peuvent en aucun cas facturer aux bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, § 19, pour les soins ambulatoires qu'ils délivrent, des honoraires ou des prix supérieurs aux tarifs qui servent de base au calcul de l'intervention de l'assurance obligatoire ». C'est bien

évidemment ce paragraphe qui interpelle les prestataires de soins et leurs organisations de défense professionnelle.

La CMD, association de défense professionnelle, consciente que cette loi est inappropriée, s'adresse officiellement aux autorités le **22 décembre 2022** afin qu'elle ne soit pas appliquée.

Les autres associations de défense professionnelle ne jugent pas nécessaire d'emboîter le pas de la CMD.

Sans revenir en détail sur les nombreux arguments en défaveur de cette loi, il est évident que celle-ci ne respecte ni la liberté d'exercice de la profession médicale ni le libre choix de praticien par certains patients et favorise une médecine à deux vitesses. La loi dite « Vandembroucke » a principalement été rédigée à des fins électoralistes par un ministre ayant pour but d'installer une médecine d'État.

DERNIER DÉLAI, LE 8 JUIN 2023

La CMD, décidée à se battre contre ce qu'elle estime profondément injuste et inapproprié, introduit une requête en annulation de la loi Vandembroucke auprès de la Cour constitutionnelle. **Elle est la seule association dentaire à introduire un recours en temps et en heure.**

L'ont également introduit, l'ASBL « Association Belge des Syndicats Médicaux », (ABSYM), l'ASBL « Federale Vereniging voor Klinische Laboratoria », l'ASBL « Société Belge des Pharmaciens Spécialistes en Biologie Clinique », et la SRL « Medilab ».

Coup de théâtre ! La CMD fait des émules, mais n'est pas rejointe par les autres associations dentaires qui préfèrent se rallier au recours des médecins.

La requête introduite par la CMD ayant suscité beaucoup d'intérêt et ayant procuré énormément de félicitations de la part de la profession a soudainement éveillé quelques regrets auprès des autres organisations professionnelles dentaires qui désirent désormais aussi s'opposer à la loi. Il est vrai que les élections dentaires arrivent à grands pas.

Cependant, étant hors délai pour déposer un recours, ces autres associations dentaires n'ont d'autre choix que de se greffer à un recours existant.

Si la CMD se réjouit d'être enfin suivie dans son action, elle est très étonnée d'apprendre que celles-ci ont préféré rallier le syndicat des médecins, l'Absym, plutôt que la Chambre de Médecine Dentaire.

Les priorités des médecins ne sont en effet pas toujours les mêmes que celles des dentistes. À titre d'exemple, les médecins ont en effet accepté le principe de la capitation qui est d'ailleurs déjà d'application les concernant. Ce système de rémunération au forfait au lieu d'une rémunération à

“ LA CMD SE RÉJOUIT D'ÊTRE ENFIN SUIVIE DANS SON ACTION ”



Vous nous soulagez d'un mal de dents

A notre tour de vous éviter un mal de tête au sujet de vos cotisations sociales.

Obtenez les meilleurs conseils, tout en profitant des frais de gestion les plus bas du marché.

Rejoindre Xerius



xerius
derrière vous, xerius est là

l'acte est inconcevable pour les dentistes, car les différences d'investissement au sein de chaque cabinet sont considérables.

N'était-il pas préférable de former un bloc d'opposition dentaire dans cette action? Comprenez qui voudra...

AUSSI GONFLÉ QU'UN ABCÈS...

En juillet 2023, après avoir convaincu d'autres associations dentaires de la suivre dans sa démarche, la Société de Médecine Dentaire propose à la CMD d'abandonner son recours pour se greffer, tout comme elle, à celui de l'ABSYM. La CMD refuse bien entendu cette «aimable» proposition avec laquelle elle serait pieds et poings liés face aux décisions des médecins. De plus, un désistement en cours de procédure pourrait empêcher la CMD d'avoir un intérêt à agir en intervention dans le cadre d'une autre procédure concernant la contestation de la même loi. Il existerait dès lors un risque pour la CMD qu'elle ne puisse plus intervenir dans aucune autre des procédures introduites contre la loi Vandembroucke. De plus, en maintenant sa requête, la CMD conserve un droit de réplique indépendant.

Dans ses Dent@l-infos du mois août, la SMD, pas gênée du tout, dit regretter que la CMD ne laisse pas tomber son recours... pour rejoindre celui des médecins. Ce n'est pas parce qu'on rate un train, qu'il faut forcer tout le monde à prendre un autre train, de plus déjà occupé et en route vers une destination pas forcément adéquate.

En cas d'échec des recours, la SMD se targue également d'avoir élaboré un plan B. Il ne s'agit bien évidemment pas

de l'élaboration stratégique d'un plan d'action, mais de l'éventualité de dernière minute d'une non-signature de l'arrêté royal par un parti politique.

C'est pourquoi, depuis janvier, la CMD a rencontré, à plusieurs reprises, différents responsables politiques : les Ministres Dermagne, Morreale, Glatiny, Lalieux et Bertiau.

Leurs promesses sont renforcées par notre recours introduit en bonne et due forme. ■

EN BREF

La CMD se félicite d'avoir introduit un recours contre la loi VDB en bonne et due forme et entend le défendre jusqu'au bout avec ferveur et conviction.

La CMD se réjouit que les autres associations dentaires aient enfin marqué leur opposition à la loi VDB et espère sincèrement que toute la profession en sortira gagnante.

La CMD est étonnée et regrette que les autres associations dentaires aient préféré rallier un recours déposé par les médecins plutôt qu'un recours introduit par des dentistes.

Outre son recours, la CMD continue à programmer des entrevues avec les politiciens pour les sensibiliser à la situation de la profession dentaire et les influencer peut-être dans leur décision ultime.



Élections dentaires : Votre défense, notre mission

Reprise du processus électoral : nouvelles dates du 14 septembre au 3 octobre 2023.
Même si vous avez déjà voté en mai, il faudra revoter ! Faites entendre votre voix.

Le 23 juin 2023, le tribunal du travail de Bruxelles a reconnu le caractère représentatif de BUOS (Belgian Union of Orthodontic Specialists) ce qui a pour conséquence que de nouvelles élections dentaires sont organisées.

Un nouveau numéro de liste électorale sera octroyé à La CMD. Celui-ci n'est pas encore connu au moment de mise sous impression de cet Incisif.

LES ENJEUX DES ÉLECTIONS

Les élections ont lieu tous les 4 ans et ont pour objet d'attribuer les sièges dans les instances de l'INAMI et du SPF Santé au prorata du nombre de votes obtenus. Notre objectif est de défendre vos intérêts lors des prises de décisions qui impacteront durablement votre vie professionnelle.

QUI SOMMES-NOUS ?

La Chambre de Médecine Dentaire (CMD, ex CSD) est une organisation professionnelle représentative des dentistes francophones et germanophones de Belgique. Depuis 1964 elle défend les intérêts de ses membres en siégeant dans toutes les instances où la présence des praticiens de l'Art Dentaire est requise.

AU NIVEAU NATIONAL

- ▶ dans les commissions de l'INAMI,
- ▶ au Conseil de l'Art Dentaire du SPF Santé publique.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- ▶ au Conseil Européen des chirurgiens-Dentistes (CED),
- ▶ à l'Organisation Régionale Européenne de la FDI (ORE),
- ▶ au niveau mondial, au sein de la Fédération Dentaire Internationale (FDI).

Notre équipe est constituée d'acteurs de terrain qui pratiquent soit en solo, soit en cabinet de groupe, soit en maison médicale ou encore en milieu hospitalier.

NOS OBJECTIFS

La CMD est déterminée à porter haut et fort votre voix face aux nombreux défis à venir (voir ci-contre).

- ▶ défendre les intérêts des praticiens sans les dissocier de ceux des patients,
- ▶ soutenir le positionnement médical de la profession,
- ▶ défendre l'accès à tous les actes couverts par notre diplôme.

NOS VALEURS

- ▶ Exercice libéral.
- ▶ Éthique.
- ▶ Confraternité.

Notre credo : la défense de l'exercice libéral qui est la meilleure assurance qualité pour nos patients. ■

QUAND ET COMMENT VOTER ?

Entre le 14 septembre et le 3 octobre 2023.

Pour pouvoir voter, sur le site de l'INAMI vous aurez besoin de :

- ▶ soit votre **carte d'identité**, son **code PIN** et un **lecteur de carte**,
- ▶ soit l'application **Itsme** installée sur votre smartphone,
- ▶ soit votre **nom d'utilisateur** et **mot de passe fédéral + code de sécurité** généré sur votre mobile.

Votez CMD


VOTEZ!

Élections dentaires : Nos 8 combats pour l'avenir

Notre credo : la défense de l'exercice libéral, meilleure assurance qualité pour nos patients.

1. DES HONORAIRES RÉALISTES ET DIGNES - ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

La CMD demande une étude actualisée du coût réel des actes dentaires comme base des prochains accords Dento-mutualistes.

2. LA LOI VANDENBROUCKE

La CMD s'oppose à cette loi qui entrave le libre exercice de la profession et ouvre la voie à une médecine à deux vitesses. La CMD est la seule association dentaire de défense professionnelle à avoir introduit en temps et en heure une requête en annulation auprès de la Cour constitutionnelle indépendamment des médecins, ceux-ci n'ayant pas toujours les mêmes priorités que les dentistes. (lire p.4-5)

3. LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE PRATICIENS

La CMD demande de revoir la planification des dentistes généralistes selon des données réelles et actuelles ainsi qu'une meilleure répartition des effectifs!

4. LES HYGIÉNISTES BUCCO-DENTAIRES (HBD)

Délégation : OUI! - Substitution : NON!

La CMD a rencontré la Ministre Morreale et la Ministre Glatiny concernant le rôle complémentaire de l'hygiéniste bucco-dentaire.

5. ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES

La CMD demande à l'UE de clarifier la situation par rapport aux équivalences de formations et de diplômes au sein du territoire européen et de prendre aussi en compte les compétences cliniques.

6. CENTRES DENTAIRES À VISÉE COMMERCIALE

La CMD rejoint la FDI et le CED, dont elle est membre, dans leurs déclarations et résolutions de mise en garde contre la mercantilisation des cabinets dentaires. Le patient doit rester central, pas le profit.

La CMD plaide pour un encadrement plus strict de ces structures.

7. CRÉATION D'UN ORDRE DES DENTISTES

La CMD demande la création d'un ordre, indispensable pour le contrôle de la libre circulation des praticiens et des dérives des centres commerciaux.

8. SERVICES DE GARDE

Proposition d'organisation d'un service de garde dentaire en Wallonie

Voir les développements de ces 8 points dans l'Incisif n° 207 ou sur notre site internet :

www.lacmd.be/elections-dentaires ■





La dentisterie sous le palmier

J'ai la chance de pouvoir partager avec vous mon expérience et les découvertes que j'ai pu faire lors de différents voyages humanitaires, en espérant que cela donne envie à certains d'entre vous d'en faire de même.

C'est un défi de se dire que c'est possible. Après avoir accepté cette réalité, c'était pour moi la découverte d'une nouvelle manière de travailler qui, certes a ses limitations, mais également ses avantages.

Depuis 2018 j'ai eu l'opportunité de réaliser plusieurs voyages humanitaires en tant que dentiste. Aujourd'hui c'est devenu une nécessité et un réel plaisir de partir au moins une fois par année. Ce sont toujours des séjours où je retrouve l'essence même de l'humanité. Il y a une notion de partage extraordinaire que ce soit avec les patients à l'étranger ou les collègues avec qui je travaille. Le fait de recevoir un sourire, de donner un sourire, de rendre un sourire dans la mesure du possible, le bonheur de donner qui est bien plus grand que celui de recevoir et j'en passe. Vivre des expériences inoubliables dans des endroits parfois dépay-sants, mais qui laissent des souvenirs impérissables.

Notre quotidien est parfois rempli de stress, d'empressement, de pression et de négativité et nous fait perdre le sens de notre travail. Cependant, grâce aux voyages que j'ai pu passer à l'étranger, c'était à chaque fois un vent de fraîcheur me permettant de revenir travailler en Belgique avec une nouvelle énergie.

En 2018 et 2019, c'est avec l'organisation EODEC que j'ai pu partir pour mon premier voyage humanitaire au Togo. Il y a un grand manque de dentistes dans ce pays et le besoin est important. Avec mes collègues et les dentistes stagiaires de l'Université Catholique de Louvain, nous avons voulu contribuer à l'effort de répondre à ce besoin. Nous avons pu réaliser des soins de qualité aux enfants les plus démunis

“ C'EST UNE
AVENTURE
HUMAINE QUI
ENRICHIT ET
ÉDIFIE

grâce au matériel sur place qui est idéal pour travailler dans de bonnes conditions et suffisant pour réaliser tous types de traitements : détartrage, soins de caries, traitements endodontiques, extractions. Avec plusieurs fauteuils dans le centre bien équipé ainsi qu'un camion avec un fauteuil dentaire, nous avons soigné des centaines de patients. L'équipe sur place est géniale et compétente. Ils s'occupent de nous durant le séjour, ce qui nous permet d'accomplir notre travail tout en découvrant la région. Vu notre court séjour, le focus était mis sur la prévention. Chaque enfant a reçu des instructions quant à l'hygiène bucco-dentaire et des conseils de prévention qui sont essentiels pour conserver une bonne hygiène bucco-dentaire. Il y a tant de choses que je pourrais partager, mais le mieux est de l'expérimenter.

Il y a un grand nombre d'organisations ou fondations qui organisent des voyages humanitaires pour les plus ou moins téméraires. J'ai eu l'occasion de partir avec « Philips Renner Foundation » au Cap-Vert en 2022 et en Zambie en 2023. La particularité de cette organisation est qu'elle veut rendre les soins dentaires accessibles à des milliers d'enfants dans les zones les plus reculées. Il y a plusieurs défis à relever comme le constat qu'il n'y a pas très souvent d'électricité ni d'eau potable. Cela requiert d'avoir un système de fonctionnement adaptable et déplaçable. Les soins réalisables sont beaucoup plus limités, mais cela permet de soulager bien des peines pour des enfants qui n'auraient pas pu avoir accès aux soins dentaires. Nous avons principalement réalisé des soins de caries à la curette sur des dents asymptomatiques en restaurant avec des ionomères de verres et des extractions de dents symptomatiques ou infectées. Et bien



sûr le focus est toujours mis sur la prévention. Les traitements étaient souvent plus radicaux pour s'assurer qu'il n'y ait pas de complications après notre départ. Tout cela nécessite une très bonne gestion et surtout une bonne collaboration avec les locaux. Le travail m'avait été présenté comme tel : « this is dentistry under the tree » et moi ça m'a attiré. Un défi incroyable, mais j'en reviens à chaque fois reconnaissant et ayant reçu bien plus que j'ai pu donner, tellement les gens sur place sont généreux.

Les soins que nous apportons aux patients sont les mêmes à l'étranger qu'en Belgique. La différence avec le travail en mission est que c'est une aventure humaine qui enrichit et édifie. L'aspect bénévole de ce type de voyage est souvent exposé et j'en profite pour remercier chaque personne qui m'a soutenu dans ces projets. Néanmoins, j'aimerais aussi mettre en avant le fait que c'est avant tout une expérience personnelle qui se vit pleinement à condition de s'y rendre avec un état d'esprit adéquat, c'est-à-dire, en laissant son égo de côté, en acceptant l'aventure, et en étant prêt à être dépaycé tout en ayant un cœur prêt à donner et donner encore.

Vous trouverez ci-dessous les organisations avec lesquelles j'ai pu partir :

EODEC : www.eodec.be

Phillips and Renner Foundation : www.p-r-foundation.org

D'autres organismes existent au niveau belge comme "Dentiste du monde" : www.dentistesdumonde.be ou encore à l'international comme MERCY SHIPS : www.mercyships.be/fr

Et un jour peut-être je pourrais vous inviter dans les missions que j'organiserai... ■

Armand Irakoze



ATTENTION : Changements à partir du 01/09/2023 !

CHANGEMENTS DE NOMENCLATURE

Prolongation d'une année, pour le remboursement des prestations soumises à une limite d'âge au 18^{ème} anniversaire, jusqu'au 19^{ème} anniversaire *

Notez qu'il persiste malgré tout deux codes jusqu'au 18^{ème} anniversaire : 371615 et 371571 (Premier examen buccal annuel — Second examen buccal annuel)

Suppression de la limite d'âge pour le remboursement de l'examen buccal annuel

Prolongation de la limite d'âge pour le remboursement de l'examen buccal parodontal de 55 ans à 60 ans.

Nouveaux codes :

- ▶ 371593 examen buccal annuel du 18^{ème} au 19^{ème} anniversaire,
- ▶ 372153, 372175, 372190, 372212, 372234 détartrage du 18^{ème} au 19^{ème} anniversaire.

* Étant donné que les mesures Covid sont maintenues jusque fin 2023, l'extension de 6 mois à la limite d'âge est toujours d'application durant cette période. Du 01/09/2023 au 31/12/2023, les prestations « jusqu'au 19^{ème} anniversaire » doivent donc être lues comme « jusqu'au 19^{ème} anniversaire + 6 mois ».

Les honoraires et remboursements restent identiques.

Le nouveau tableau a été envoyé à nos membres et est disponible sur notre site www.lacmd.be.

CHANGEMENTS DANS LE CADRE DE LA « LOI TRANSPARENCE »

Si vous utilisez un logiciel métier, les données du document justificatif reprenant les détails des codes facturés au patient seront transmises automatiquement aux organismes assureurs via votre logiciel métier. Ceci concerne la facturation de prestations ambulatoires, que ce soit dans le cadre ou non du tiers payant.

Les données transmises concernent :

- a) le montant des suppléments pour les prestations remboursables.
- b) le montant des prestations normalement remboursables, mais dont les conditions préalables de remboursement ne sont pas remplies.
- c) le montant des prestations non prises en charge par l'assurance soins de santé.
- d) le montant pour le matériel technique ou les instruments non pris en charge par l'ASS et pour lequel il n'existe pas de prise en charge par l'ASS.

Notez que les données relatives aux points b, c et d seront obligatoires lorsque les pseudocodes les concernant seront disponibles au niveau du logiciel métier. ■



Bon à savoir

Consultations téléphoniques remboursables

Les consultations téléphoniques remboursables dites «Covid» sont toujours en vigueur. Il n'y a pas encore actuellement de date pour la suppression de cette mesure. Néanmoins le nombre de consultations tél./jour admis au remboursement pourrait prochainement passer de 10 à 5; ceci n'est pas encore effectif. ■

Trajet de soins

Au cours de l'année 2024, dans le cadre des prestations soumises au trajet de soins, tout comme celles correspondant au détartrage, les prestations effectuées en 2022 et 2023 seront prises en compte. ■

Fin des règles Covid

Au 01/01/2024, les règles dites Covid, permettant l'aménagement des limites d'âge pour obtenir le remboursement d'un certain nombre de prestations qui y sont soumises, seront supprimées.

Pour l'heure, elles sont toujours d'application et par exemple une prestation remboursable jusqu'au 19ème anniversaire est en réalité remboursable jusqu'au 19ème anniversaire + 6 mois.

Dans le cadre de soins d'orthodontie par ex, la limite des 22 ans pour le remboursement d'un traitement ortho est toujours prolongée de 6 mois., soit 22 ans et 6 mois.

Il n'en est pas de même pour les prestations remboursables «à partir de»; à savoir, par exemple, que le délai des 50 ans reste d'application pour pouvoir bénéficier d'un remboursement d'une extraction (code 304975). ■

Prime télématique

N'oubliez pas de demander votre prime 2022 avant le 31 octobre 2023.

Vous pouvez le faire via l'application web ProSanté en scannant le QR code ci-contre.

Après avoir soumis votre demande, vous recevrez un feedback en ligne sur vos scores concernant l'utilisation des services électroniques au cours de la période de référence mesurée, ainsi que la décision concernant votre demande.

Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision, vous pouvez la contester en ligne auprès du médecin-conseil en chef via la même application ProSanté « primes-télématique». Vous devez le faire dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification en ligne de la décision. ■



Statut social

Nous vous informons que les dossiers de prime du statut social 2022 sont ouverts dans ProSanté dont le lien ci-contre. C'est via ce portail que vous devez solliciter la demande de votre statut. Vous devriez normalement recevoir un courrier de l'Inami concernant cette fonctionnalité. ■



Obligation d'un logiciel métier

La limite pour être équipé d'un logiciel métier sera le 01/09/2025. En effet, à cette date, la facturation électronique entrera obligatoirement en vigueur.

Les praticiens ayant atteint l'âge de 63 ans à la date du 01/01/2024 en seront néanmoins exemptés. ■

Affichage obligation des tarifs

Obligation d'afficher les tarifs par les prestataires de soins (loi du 21 octobre 2021). L'objectif de la loi est clair : donner aux patients une meilleure visibilité sur les coûts qu'ils devront supporter. Le Comité d'assurance de l'INAMI a été chargé par le parlement de définir les modèles d'affiches. L'application de la loi est prévue pour la fin d'année après la publication au Moniteur Belge des modèles d'affiches.

Le ministre Frank Vandenbroucke, indique que l'affichage des tarifs dans les salles d'attente et sur les sites web des prestataires de soins permettra aux patients d'avoir une meilleure compréhension des coûts liés aux différents traitements. Ils pourront ainsi comparer les tarifs pratiqués par les différents prestataires et prendre en compte les remboursements, les contributions personnelles et les éventuels suppléments. Cette mesure vise également à encourager la concurrence entre les prestataires de soins et à favoriser la transparence des prix dans le secteur de la santé.

La CMD soutient le principe de cette affiche mais dans la mesure du raisonnable et praticable. Mettre en concurrence des prestataires de soins en se basant sur le prix plutôt que sur la qualité des soins ne sera pas en faveur de la santé du patient! ■

eAttest

L'eAttest est entré en vigueur chez les dentistes en septembre 2019 et ce, pour toutes les prestations et comptait seulement 49 utilisateurs. En 2022, le nombre d'utilisateurs s'élevait à environ 7000 prestataires une, augmentation de 52 % par rapport à 2021. ■



La PLCI, parfois un leurre ?

Les indépendants sont décidément très peu pris en considération.

Nous avons jugé bon de partager avec vous une lettre adressée aux politiques par une de nos membres et de vous faire part du courrier explicatif étonnant de Securex face au problème rencontré par notre consœur. Jugez plutôt.

Mesdames, Messieurs,

Quand j'ai commencé à travailler, j'étais censée prendre ma pension à 60 ans, mais vous, messieurs et mesdames les ministres, en avez décidé autrement et actuellement je ne serai pensionnée, si tout va bien, qu'à 66 ans.

Pendant toute ma carrière, et comme de nombreux indépendants, j'ai cotisé pour une assurance pension complémentaire.

Je suis donc actuellement folle de rage quand je lis le mail ci-dessous, émanant de SECUREX où je me sens vraiment piégée et prise en otage avec une loi qui me pénalise encore et toujours.

Malgré l'inflation annuelle actuelle, ma PLCI que je me suis constituée pendant plus de 30 ans est bloquée sur un compte de SECUREX VIE pendant 6 ans à 0 % et sans participation bénéficiaire !!! Trouvez-vous cela normal ???

De plus, le % de taxation actuel de 10 % risque d'être revu à la hausse les prochaines années.

Vous, au MR, qui êtes censés défendre les indépendants, trouvez-vous cela normal et juste ???

Je me permets de mettre en copie les organismes de défense de la profession dentaire afin qu'ils soient au courant de cette situation tout à fait inadmissible.

En espérant enfin pouvoir, à la veille des élections, me sentir écoutée et défendue,

Bien cordialement, Dentiste V.H.

LES EXPLICATIONS DE SECUREX

De : Securex Leven - Vie

Envoyé : mardi 1 août 2023 15:57

Objet : 7957 - prolonger 60 ans [ref : -]

Chère Madame,

Nous avons bien reçu votre mail concernant la prolongation de votre contrat. La Loi concernant la date terme à 60 ans a été modifiée et interdit tout assureur de liquider un contrat PLCI à l'âge de 60 ans. Securex se doit donc, pour suivre la nouvelle législation en place, de prolonger les contrats à terme 60 ans vers

“ IL S'AGIT D'UN CHANGEMENT DES RÈGLES DU JEU EN COURS DE PARTIE

la nouvelle date terme imposée par la Loi. Les conditions de prolongation ont été laissées à l'appréciation des assureurs, et Securex a choisi d'effectuer les prolongations à 0 %.

Concernant votre changement d'intermédiaire, merci à votre nouveau courtier de nous faire parvenir un mandat de placement en sa faveur afin que nous puissions mettre votre contrat à jour.

Nous sommes donc désolés de ne pas pouvoir légalement liquider votre contrat à la date qui avait été prévue entre Securex et vous.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

À la lecture de ces écrits, vous comprendrez aisément qu'il s'agit ici d'un changement des « règles du jeu en cours de partie » concernant la PLCI, les indépendants étant une fois de plus les dindons de la farce.

Dans le cas présent, ce sont essentiellement les femmes qui sont touchées par ces décisions puisqu'il y a 30 ans celles-ci étaient obligatoirement pensionnées à 60 ans alors que les hommes l'étaient à 65 ans. Vous conviendrez qu'il s'agit ici de mesures réellement sexistes.

De plus, laisser à l'appréciation des assureurs les conditions de prolongation de contrats est clairement discriminatoire.

Une PLCI n'est pas l'autre !

Notre profession est une profession de contact. Nous sommes à l'écoute de nos patients, mais eux-aussi sont à notre écoute. Il ne faut pas hésiter à leur parler des situations injustes qui touchent notre profession. En relayant des informations comme celle-ci ou comme la loi Vandembroucke, les patients sont aussi nos défenseurs.

La Chambre de Médecine Dentaire, étant une association de défense d'une profession libérale, est par voie de conséquence directement concernée par le statut d'indépendant. Dès lors, la CMD ajoutera ce sujet problématique à la liste des points dont elle doit faire part lors de ses contacts avec les Ministres et autres politiciens.

Et vous, qu'en pensez-vous ? ■



Assemblée Générale du Council of European Dentists

Le Council of European Dentists a tenu son Assemblée Générale fin mai à Stockholm et la Chambre de Médecine Dentaire vous y représentait.

Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, deux nous concernent particulièrement car ils sont, en effet, d'une brûlante actualité en Belgique.

1. L'ESPACE EUROPÉEN DES DONNÉES DE SANTÉ-EHDS

Le 3 mai 2022, la Commission européenne a présenté la proposition de règlement visant à établir un espace européen des données de santé (EHDS). L'objectif de l'EHDS, qui devrait être opérationnel d'ici 2025, est de relier les systèmes de santé nationaux à l'aide de formats d'échange numérique interopérables pour permettre le transfert transfrontière sécurisé et efficace des données de santé. En tant que tel, l'EHDS vise à réglementer les aspects d'utilisation primaire et d'utilisation secondaire des données de santé.

Le CED accueille favorablement la proposition relative à l'EHDS au vu de son objectif global de « *permettre aux citoyens de toute l'UE d'exercer pleinement les droits dont ils jouissent sur leurs données de santé* » 4 et de permettre aux professionnels de la santé « *d'accéder aux antécédents médicaux d'un patient par-delà les frontières, ce qui renforcera la base d'informations probantes permettant de prendre des décisions relatives au traitement et au diagnostic.* »

Cependant, un an après le lancement de la proposition sur l'EHDS, la profession dentaire reste inquiète en ce qui concerne sa mise en œuvre pratique. De nombreux facteurs sont à l'origine de ces inquiétudes. L'utilisation de dossiers médicaux électroniques et de données dentaires en particulier subit beaucoup de divergences et d'écarts entre États membres.

De plus, la mise en œuvre et la participation à l'architecture EHDS entraînent de nombreuses charges pour un cabinet dentaire. Il s'agit notamment du coût financier des logiciels et du matériel, ainsi que de nombreuses heures nécessaires à la formation et à la mise en conformité, temps que les chirurgiens-dentistes et leur équipe pourraient consacrer aux traitements et aux soins de leurs patients.

Le CED accueille favorablement le fait que les entités qui occupent moins de 10 personnes et dont le chiffre

d'affaires annuel n'excède pas 2 millions d'euros soient exemptées de l'obligation de fournir des données pour une utilisation secondaire (« microentreprises » 8). Toutefois, ce seuil devrait aussi être étendu aux petites entreprises, qui occupent moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

Les médecins, dentistes, pharmaciens, hôpitaux et infirmières soutiennent les amendements à l'Espace européen des données de santé et appellent les colégislateurs à :

- ▶ respecter les **principes éthiques** supérieurs de la confidentialité des patients et du secret professionnel,
- ▶ **exclure** les professionnels de la santé de la fourniture de données à des fins d'utilisation secondaire,
- ▶ apporter clarté et certitude quant à la **responsabilité** des professionnels de la santé dans le cadre du dossier médical électronique (DME),
- ▶ prévoir une **compensation financière** pour les coûts de numérisation.

La CMD, soucieuse pour les dentistes belges, a envoyé une lettre aux membres belges de la Commission « Environnement-Santé Publique-Sécurité alimentaire » (ENVI) du Parlement Européen, Mesdames Marie Arena et Frédérique Ries ainsi qu'à leurs suppléantes Cindy Franssen et Sara Mathieu pour les mettre au courant de leurs inquiétudes et de leurs demandes.

Et aussi aux membres belges de la Commission Liberté civile-Justice-Affaires internes (LIBE), Mmes Saskia Bricmont, Assista Kanko, et Mr Tom Vandendriesshe.

La CMD les invite à prendre en considération notre position, nos recommandations et nos priorités avant le prochain vote sur ENVI-LIBE et au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur cet important dossier.

Au niveau de la Belgique, dans les commissions de la PPLW et PPLB, Plateforme de la Première Ligne Wallonie et Bruxelles, le partage des données interprofessionnel est aussi à l'ordre du jour! La Chambre de Médecine Dentaire est présente dans ces différents GT.



2. LES CABINETS DENTAIRES COMMERCIAUX

La Chambre de Médecine Dentaire est la seule à suivre de près la croissance des centres dentaires commerciaux depuis 2019.

À différentes reprises, nous avons publié dans nos Incisifs les différents abus sanctionnés chez nos voisins par leurs Ordres de dentistes ainsi les mesures respectives prises pour limiter la croissance de ces centres.

En effet, les intérêts commerciaux qui régissent le modèle économique de ces entités peuvent mettre en danger la sécurité des patients en général par le biais de divers facteurs comme la prestation des soins, la qualité des traitements et les conditions d'emploi.

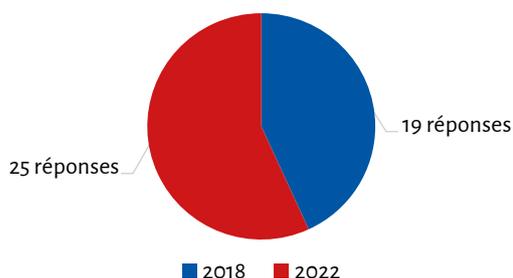
Enfin, nous sommes depuis peu suivis par d'autres associations dentaires belges, élections obligent!

La CMD a rencontré les Ministres Morreale et Glatiny et récemment notre nouvelle Ministre Françoise Bertiau pour aborder ce point ainsi que la problématique des diplômés étrangers.

Ci-dessous, les résultats comparatifs succincts des enquêtes du CED sur des cabinets dentaires commerciaux entre 2018 et 2022.

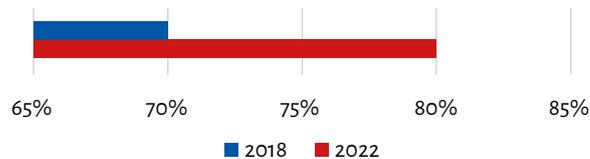
LES INTÉRÊTS COMMERCIAUX DE CES ENTITÉS PEUVENT METTRE EN DANGER LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Nombre total des réponses :



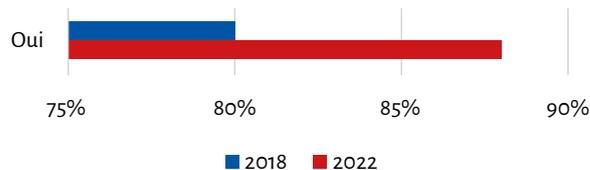
Le résultat montre que d'avantage de pays sont concernés!

Nombre de "oui" en réponse à la question : "Un non-dentiste peut-il être propriétaire d'un cabinet dentaire ?"



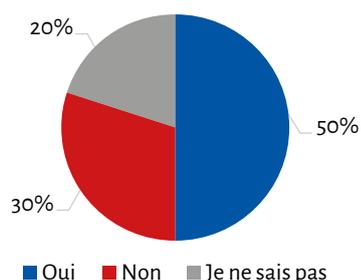
On constate une augmentation conséquente des pays où cette pratique est admise.

Nombre de "oui" en réponse à la question : "Est-ce que les chaînes de cabinets dentaires sont autorisées dans votre pays ?"



Ce nombre est en forte augmentation!

Question : à votre connaissance, y a-t-il eu une augmentation des dentistes qui travaillent dans ces structures depuis 2018 ?



Voilà pourquoi la CMD insiste sur la création d'un Ordre des Dentistes et la mise en place de mesures pour limiter l'augmentation des centres commerciaux. ■



Nous, c'est votre santé financière qui nous donne le **sourire**

Rendement global net octroyé à nos membres en 2022 : **4,50%***

Pour vos avantages sociaux INAMI, vos solutions de pension et vos assurances, Amonis est le partenaire exclusif de votre santé financière. En tant que société not-for-profit, sans actionnaire à rémunérer, les rendements d'Amonis profitent à ses membres. Nous sommes fiers de maintenir notre intérêt de base 2023 à **1,2%** plus participation bénéficiaire éventuelle, et de pouvoir octroyer à nos membres un rendement global net de **4,50%** pour 2022.*

Plus d'info au **0800 96 113** ou sur **amonis.be**

*Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.

Amonis

vosre futur mérite
un expert



Préparer votre retraite tout en économisant fiscalement?

C'est possible ! Booster votre pension légale tout en profitant des incitants fiscaux offerts par l'État est tout bénéfice pour vous. Cependant, toutes les solutions ne sont pas équivalentes et il est important d'être bien informé afin de faire un choix éclairé.

LA PLCI, LE MEILLEUR PLAN ?

La PLCI (Pension Libre Complémentaire pour Indépendants) est incontestablement la meilleure solution. La PLCI appartient au 2^{ème} pilier des pensions, lié à votre activité professionnelle, dont le maximum que vous pouvez verser annuellement dépend de vos revenus professionnels.

COMBIEN VERSER ?

Vous pouvez verser et déduire en 2023 :

- ▶ PLCI sociale : jusqu'à 4 440,43 euros et max 9,4 % de votre revenu professionnel net imposable
- ▶ PLCI : jusqu'à 3 859,40 euros et max 8,17 % de votre revenu professionnel net imposable.

COMBIEN RÉCUPÉRER FISCALEMENT ?

D'un point de vue fiscal, les cotisations PLCI sont considérées comme des cotisations sociales. Cela signifie qu'elles sont déduites de votre base imposable, vos impôts sont donc calculés sur un montant inférieur et vous récupérez une partie du montant investi sous forme d'une diminution d'impôt.

Le montant récupéré à l'impôt des personnes physiques peut atteindre jusqu'à 50 % des cotisations versées (54 % si l'on tient compte d'une taxe communale de 8 %) lorsque vous êtes dans la tranche d'imposition la plus élevée, cette tranche est atteinte dès 42 370 euros de revenu imposable (exercice d'imposition 2023, revenus de 2024).

Vous versez 4 440,43 euros ? Vous en récupérez 2 397,83 !
Avantage identique pour indépendants et salariés.

ET L'AVANTAGE PARA-FISCAL ?

Indépendant ? Les versements effectués en PLCI viennent également diminuer la base de calcul de vos cotisations sociales. Vous payez donc moins de cotisations sociales, tant que votre revenu net imposable ne dépasse pas le plafond à partir duquel aucune cotisation sociale n'est due (104 422,24 euros pour l'année 2023). Le gain para-fiscal peut atteindre 20,5 %.

POUR QUI ?

La PLCI et la PLCI sociale sont accessibles à tous les indépendants, en personne physique ou en société. Les salariés conventionnés peuvent souscrire à la PLCI sociale et bénéficier de l'avantage fiscal.

VOUS ÊTES CONVENTIONNÉ ?

Votre PLCI sociale accueille vos avantages sociaux INAMI. Ils s'ajoutent aux cotisations versées personnellement, mais ne sont pas déductibles fiscalement. Chez Amonis, les avantages sociaux bénéficient des mêmes conditions de rendement que les cotisations personnelles.

PAS ENCORE DE CONTRAT PLCI ?

Amonis, le meilleur rendement global net selon www.guide-epargne.be/epargner/plci : 4,50 % octroyés pour 2022* ■

*Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.

“ LA PLCI EST
ACCESSIBLE
À TOUS LES
INDÉPENDANTS

La rubrique culturelle de Marie

J'espère que vous avez passé un bel été et que vos batteries sont rechargées pour les prochains mois. Vous trouverez, dans cet article, une série de propositions pour rendre votre rentrée pétillante de culture !

Reflets. L'artisanat mérovingien révélé

Pôle muséal Les Bateliers (Namur)
Jusqu'au 24 septembre 2023



Remontez le temps et arrêtez-vous au début du haut Moyen Âge. Cette exposition balayera le cliché trop souvent véhiculé de populations barbares et peu raffinées et mettra en avant, au contraire, les savoir-faire de ces femmes et hommes de nos régions via les prismes de l'archéologie et de l'artisanat. Verreries, vases en céramique, colliers de perles, fibules, éléments de ceintures richement décorés, peignes en os et textiles seront les témoins matériels utilisés pour présenter les « technologies » de l'époque moyenâgeuse.

Petits conseils: Si vous y allez avec des enfants, ne manquez pas de parcourir l'exposition en suivant « Gudule la fibule » ! Un vrai plus, le carnet ludique et pédagogique ! Si vous ne connaissez pas le musée des Arts Décoratifs, ne manquez pas de jeter un œil à ses magnifiques collections (dans le même bâtiment). ■

INFOS PRATIQUES

Exposition : jusqu'au 24 septembre 2023

Adresse : Pôle muséal Les Bateliers, rue Joseph Saintraint 7, 5000 Namur

Horaires : du mardi au dimanche de 10h à 18h.

Fermé le lundi et les jours fériés.

Site internet : www.namur.be/fr/loisirs/culture/musees/les-bateliers

Tarif : Gratuit



Maison Hannon

Bruxelles

Jusqu'au 5 juin 2024

Dans le cadre de cette année dédiée à l'Art nouveau, ne manquez pas la découverte de la maison Hannon. Celle-ci est un chef-d'œuvre de l'architecte Jules Brunfaut mais qui doit son nom à ses propriétaires Monsieur et Madame Hannon-Debard. Vous y découvrirez une demeure unissant l'Art nouveau belge à l'Art nouveau français, dans un univers symboliste et onirique. Eh oui, rien que ça ! Malgré le fait que la maison soit encore en rénovation, cette visite vaut le détour. Vous aurez naturellement accès aux parties déjà restaurées ainsi qu'à l'exposition « Art(s) Nouveau(x) Belge(s) ».

Mon coup de cœur : La cage d'escalier avec la fresque de Charles Jean Paul Baudouin (disciple de Pierre Puvis de Chavannes pour les connaisseurs) ! ■



INFOS PRATIQUES

Exposition : Exposition Art(s) Nouveau(x) Belge(s) jusqu'au 5 juin 2024

Adresse : Av. de la Jonction 1, 1060 Saint-Gilles

Horaires : lundi et vendredi de 11h à 18h, Samedi et dimanche de 10h à 18h (et certains mercredis et jeudis de 13h à 20h en période de congé scolaire).

Site internet : <http://maisonhannon.be>

Tarif : Gratuit avec le Pass Art nouveau

Studiolo

MIMA (Bruxelles)

Jusqu'au 31 décembre 2023

L'ambiance colorée et le dépaysement des vacances vous manquent ? N'hésitez pas alors à entrer dans l'univers de l'artiste français Jean Jullien. Très en vogue sur Instagram, cet artiste utilise, cette fois-ci, le musée comme un terrain de jeu pour parler, non sans humour, de son histoire, de ses doutes, de sa famille ou encore de ses préoccupations liées à l'actualité. Dessins, sculptures, peintures, fresques, installations...vous attendent. L'univers de Jean Jullien va sans nul doute vous surprendre et vous inviter à la réflexion. ■

INFOS PRATIQUES

Exposition : jusqu'au 31 décembre 2023

Adresse : MIMA, Quai du Hainaut 39-41, 1080 Molenbeek

Site internet : www.mimamuseum.eu

Tarif : Gratuit avec le museumpass



Marie Hanquart
Archéologue & historienne de l'art

Guide conférencière et animatrice culturelle, chargée des publics et des projets pédagogiques au sein de l'ASBL Arkadia.

marie.hanquart@gmail.com
www.arkadia.be

DES CONSEILS EN +

Pour enrichir votre connaissance de l'Art nouveau, je vous invite à (re)découvrir l'**Hôtel Van Eetvelde** à Bruxelles (jusqu'au 31 décembre 2023) ou encore à visiter l'exposition « **ART NOUVEAU. Histoires d'objets d'exception** » au musée BELvue (jusqu'au 7 janvier 2024).

Pour les amateurs d'art contemporain, je vous conseille d'aller faire un tour à la **Villa Empain** pour y découvrir l'exposition « **House of Dreamers** » (jusqu'au 1er octobre 2023).

Et enfin notez dans votre agenda : **les journées du patrimoine/Heritage Days**. Un rendez-vous annuel à garder en tête pour découvrir la richesse de nos régions ! En Wallonie : « Générations futures », ces 9 et 10 septembre et à Bruxelles, « Art nouveau, Art pour tou-te-s ? », ces 16 et 17 septembre.

Je vous souhaite d'ores et déjà un bel automne !

Au plaisir de vous retrouver dans le prochain numéro !

Petites annonces

EMPLOI - OFFRES

■ Le projet dentifamily continue d'évoluer et nous souhaitons accueillir un/une chouette dentiste. Actuellement, nous avons une équipe : dentistes généralistes, Stomatologie, Pédiodontie, Hygiéniste Bucco-dentaire. Le matériel est très récent et en plus du matériel classique nous avons : imagerie Panoramique & Cone Beam 3D, l'empreinte optique, Teste Intelligence Artificielle. Dentifamily est une super équipe dont la valeur principale est la bienveillance. En plus d'une super ambiance, travail d'équipe et d'une grande diversité de patients, tout est mis en place pour que chacun y trouve sa place et vive une super expérience quotidienne. Tiens-nous au courant si tu connais cette chouette personne ;-)
A bientôt!

L'équipe dentifamily. Charlotte Schueremans.
Contact : 0499/340.403 N° 5422

■ Cherche dentiste généraliste ou stagiaire pour collaboration longue durée dans les régions de Charleroi et Mons. .

Contact : 0477/682.114 N° 5423

■ Cabinet dentaire de standing situé à Uccle cherche 2 collaborateurs. Équipement haut de gamme (2 fauteuils, 2 pano, etc ...) Patientèle importante en attente. Excellentes conditions financières.

Contact : 0475/89.02.77 N° 5424

■ Aubange - nouveau cabinet Pluridisciplinaire, nouveaux locaux et installations, jeunes praticiens, ambiance chaleureuse, patientèle importante, secrétariat, rétrocession intéressante, travail totalement flexible.

Contact : 0494/04.90.02
ou contact@cabinetbarthel.com N° 5425

■ Cabinet pluridisciplinaire avec assistante recherche collaborateur/trice pédo ou aimant les enfants, passionné(e) et désirant progresser ainsi qu'un/une hygiéniste sympathique pour compléter l'équipe. Ambiance chaleureuse dans un cadre agréable dans le Brabant Wallon, limitrophe des provinces de Liège et Namur. Dentisterie à tendance holistique et biologique. Cabinet dentaire Vanham

Contact : 019/63.20.94 N° 5426

CABINETS - VENTE

■ Brabant Wallon/Namur : cabinet dentaire tout équipé à reprendre gratuitement suite à départ à la retraite. Patientèle paisible et nombreuse. Important chiffre d'affaires assuré dès le premier jour et développement du cabinet pour travailler à plusieurs possible. Accompagnement sur plusieurs mois si besoin. Autre activité libérale également possible. Location de maison attenante 4 ch + jardin possible.

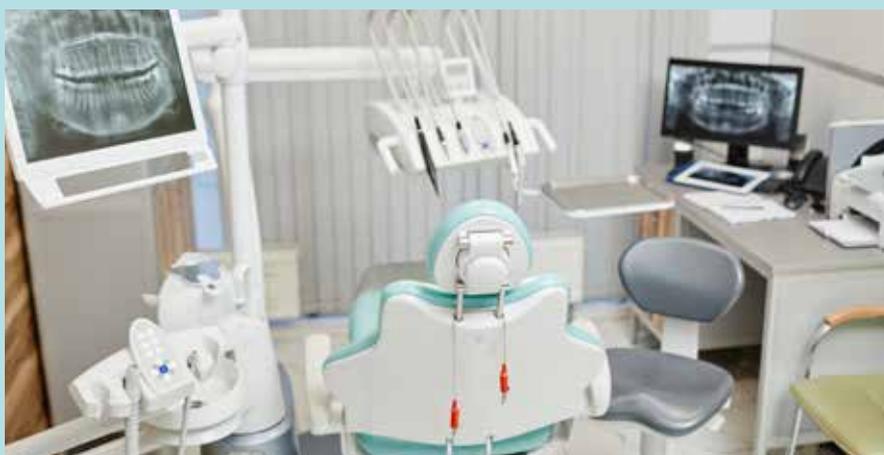
Contact : 0485/06.33.66 N° 2387



MATÉRIEL - OFFRES

■ À vendre matériel (suite à arrêt d'activité professionnelle) : 1 turbine WH999 A/200, 1 Cangle Kavo 20 A de dépannage, 35 fraises diamantées, 8 boîtes Profiles neuves, 11 entamées... 100 € le tout. Région namuroise.

Contact : 0493/19.21.27 N° 11378



Nos prochaines formations

Inscriptions par mail : benedicte@incisif.be
ou par téléphone au 071/31.05.42

Programmes susceptibles de modifications.

PEER-REVIEW - 13.09.2023 – Liège

Urgences médicales au cabinet.

Véronique MAZY

Préoccupations professionnelles.

Sophie TURIN et Clara RYDBERG

Heure : 18h30 à 22h00

Prix : 95 € membres et diplômés 2021 & 22 / 160 € non-membres

COURS - 04.10.2023 - Gembloux

Maîtres de Stages : règlement, devoirs et gestion .

Alain MAAMARI

Accréditation : 10 UA

DOM : 2

Heure : 18h00 à 21h 30

Prix : 125 € membres et diplômés 2021 & 22 / 240 € non-membres

WEBINAIRE - 27.09.2023

Les traitements de l'usure dentaire.

Prof. Ramin ATASH

Accréditation : 10 UA (en demande)

DOM : 4 (en demande)

Heure : 19h30 à 21h00

Prix : 50 € membres / 90 € non-membres

COURS - 19.10.2023 - Charleroi

Protéger et soulager son dos au travail avec la méthode APoR de Bernadette Gasquet.

Pauline VERMEULEN

Accréditation : 10 UA

DOM : 2

Heure : 19h00 à 20h 30

Prix : 90 € membres et diplômés 2021 & 22 / 140 € non-membres

COURS - 29.09.2023 - Charleroi

Gestion des triangles noirs par stripping.*

Olivier SOREL

Accréditation : 30 UA (en demande)

Dom : 5 (en demande)

Heure : 9h00 à 15h00

Prix : 225 € membres et diplômés 2021 & 22 / 390 € non-membres

COURS STAGIAIRES - 20.10.2023 - Bxl

Le dentiste partenaire obligé de l'INAMI

Michèle AERDEN

Pratique libérale v/s commercialisation de notre profession. Quel futur ?

Michèle AERDEN

Missions et stratégie du Service d'Evaluation et Contrôle Médicaux

Erik ROSSIGNOL

Les actions de contrôle du SECM

Fiona MACKARNESS

Heure : de 9h00 à 17h00

Prix : Gratuit pour les stagiaires

* La technique du stripping consiste en une réduction amélaire proximale visant à gagner de la place et à optimiser les formes. Le stripping est utilisé pour améliorer certaines situations parodontales et esthétiques comme dans les cas d'apparition de « triangles noirs » chez beaucoup de patients adultes suite à une perte d'attache progressive. Le cours vise à bien connaître les limites de cette technique et à maîtriser son exécution sur le plan pratique.

Nos Peer Review et Webinaires sont annoncés via nos News et sur notre site internet :

www.lacmd.be → la CMD vous forme

COURS - 17.11.2023 - Braine-l'Alleud

Contrôles physique et radiophysique : modalités pratiques et législation.

Alice GUSTIN

Accréditation : 10 UA (en demande)

DOM : 3 (en demande)

La prise en charge globale des fentes.

Stephan ALESSANDRO et Sarah DEMOULIN

Accréditation : 10 UA (en demande)

DOM : 6 (en demande)

Gérodontologie.

Barbara JANSSENS

Accréditation : 10 UA (en demande)

DOM : 4 (en demande)

Retraitement endodontique : quand tout ne se passe pas comme prévu!

Hugo SETBON

Accréditation : 10 UA (en demande)

DOM : 4 (en demande)

Heure : 9h00 à 17h00

Prix : 225 € membres et diplômés 2021 & 22 / 390 € non-membres

COURS - 09.12.2023 - Liège

Prise de décision pour l'implantation immédiate.

France LAMBERT

Accréditation : 10 UA

DOM : 6

Quelle stratégie pour l'optimisation des tissus mous ?

France LAMBERT

Accréditation : 10 UA

DOM : 6

Comprendre les radiations ionisantes : de l'Univers au cabinet dentaire.

Alice GUSTIN et Sébastien CLESSE

Accréditation : 10 UA (en demande)

DOM : 3 (en demande)

Protéger et soulager son dos au travail avec la méthode APOR de Bernadette Gasquet.

Pauline VERMEULEN

Accréditation : 10 UA

DOM : 2

Heure : de 9h00 à 17h00

Prix : 225 € membres et diplômés 2021 & 22 / 390 € non-membres

Gratuit! Webinaires à la demande!

Si vous avez déjà vos Unités d'Accréditations dans les domaines exigés mais que vous désirez explorer d'autres horizons, écouter des orateurs issus des 4 coins du monde et que la langue de Shakespeare ne vous effraie pas, alors allez voir sur le programme des webinaires gratuits de la FDI.

Vous y assister quand cela vous convient. Ils sont de qualité et accrédités par l'American Dentists Association, mais pas encore en Belgique.

Quelques exemples parmi des dizaines :

HOW AN ORAL FUNCTION APPROACH SUPPORTS HEALTHY AGEING FOR ALL.

Speakers : Prof. Kakuhiro Fukai, Prof. Gerry Mckenna, Dr. Hirohiko Hirano

BONE REGENERATION FOR DENTAL IMPLANTS : RECENT TRENDS AND ALTERNATIVES.

Speaker : Ass. Prof. Ahmed Elsharkawy

CAN BIOINTERACTIVE MATERIALS FULFILL OUR EXPECTATIONS?

Speakers : Prof. Dr. Falk Schwendicke, Prof. Dr. Sebnem Türkün, Prof. Dr. Matteo Basso, Prof. Dr. Sevil Gürçan

THE ORAL MICROBIOME IN HEALTH AND DISEASE

Speakers : Prof. Iain Chapple, Prof. Emeritus Svante Twetman, Dr. Wenyan Shi, Dr. Purnima Kumar

Pour plus d'informations, scannez le QR code :



NOUVEAU : avantage membre CMD : réduction de 5 % sur 3 Workshops de Dentozo academy

1. Maîtriser la gestion de l'alvéole post-extractionnelle et les différentes techniques de suture.



2. La gestion des érosions et des usures dentaires



3. Stratification directe en composite pour les 3. dents antérieures



(Cours en anglais avec traduction simultanée français-anglais)

Dentalia Up

**l'assurance dentaire qui met l'accent sur
la prévention et la couverture des frais imprévus**



Dentalia Up est la nouvelle assurance dentaire des mutualités libres **Partenamut** et **Freie Krankenkasse**.

Elle garantit une couverture abordable et adaptée à la dentisterie actuelle contre les frais dentaires tout au long de la vie. De plus, Dentalia Up propose 2 nouvelles garanties contre les coûts élevés et imprévus que peuvent entraîner des événements comme un accident ou un cancer.



Trouvez toutes les infos ainsi qu'une fiche d'information téléchargeable sur la plateforme dédiée aux prestataires de soin **dentalia-up.mloz.be**